

George Heintzler Boulanger âgé de quarante neuf
ans, Et de Daniel Dahn Chirurgien âgé de quarante
ans, Les quatre amis des mariés, demeurants tous
en cette Commune; Moy Samuel Doell après avoir
fait Lecture: 1^o De l'acte de naissance de Laurent Muller
du dix mars, mil sept cent soixante quatre, du
mariage légitime de Jacques Muller et Marie Joseph
Sauband Cy-dessus dénommée; 2^o De l'acte de notoriété par
le trait délivré par le Juge de paix de l'arrondissement
de Wissembourg du cinq du courant, annexé au présent,
Sur le Certificat de trois des les témoins, acte de
notoriété qui dit que ladite Madelaine Wildy demeurante
en cette Commune, Et natif de Rott, Canton de Wissembourg,
agée de vingt quatre ans, et qu'elle n'est pas mariée;
fille de Jean Wildy, Et sœur Salomé née Köhl
Cy-dessus dénommée, que ne pouvant produire
le trait de naissance d'ladite Commune de Rott,
attendu que les registres de naissance ont été
interdits par les ennemis lors de leur invasion sur
notre territoire. 3^o De l'acte de publication
de la promesse de mariage entre led
futurs Conjointes dressé le six du courant,
Et affiché le même jour à la porte de la
maison Commune de Wissembourg, après
auprès que les futurs Conjointes ont eu
déclaré à haute voix se prendre
mutuellement pour l'un, j'ai prononcé
au nom de la Loi que ladite Laurent
Muller, et Madelaine Wildy sont unis

Q